



SECRETARIAT GENERAL

N° 2016-0540/MDENP/SG

Ouagadougou, le 05 DEC 2016

## COMMUNIQUE

### AGREMENT TECHNIQUE EN MATIERE INFORMATIQUE

En application de l'arrêté conjoint N°2016-040/MDENP/MINEFID du 10 novembre 2016 relatif à la fixation des conditions d'octroi, de renouvellement et de retrait de l'agrément technique en matière informatique, le Secrétaire Général du Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (MDENP) a le plaisir de porter à la connaissance des acteurs du secteur de l'économie numérique, et en particulier les entreprises du domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), que les dossiers de demande d'agrément technique en matière informatique sont recevables tous les jours ouvrables de 7 heures 00 à 12 heures 30 minutes et de 13 heures 00 à 15 heures 30 minutes au secrétariat de la Direction Générale des Technologies de l'Information et de la Communication (DGTIC) sise au rez-de-chaussée de l'Immeuble du Faso, sur l'avenue de l'indépendance et en face de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

Tout en exhortant l'ensemble des entreprises du secteur de l'économie numérique à se doter de cet agrément, gage de leur capacité technique en matière informatique, il porte à leur connaissance que pour de plus amples informations, elles pourraient prendre attache avec la DGTIC aux contacts ci-après :

Site web: [www.dgtic.mdenp.gov.bf](http://www.dgtic.mdenp.gov.bf) | E-mail: [dgtic.mdenp@tic.gpov.bf](mailto:dgtic.mdenp@tic.gpov.bf)

Téléphones: +226 25 49 00 23 | Boite postale: 01 BP 5175 Ouagadougou 01

Situation Géographique: Secteur 4 Koulouba, Avenue de l'Indépendance

Immeuble du Faso – OUAGADOUGOU – BURKINA FASO

Ampliation : MDENP (ATI)



**N. Casimir KABORE**

Chevalier de l'Ordre du Mérite